



TASSE Emmanuel
Président du CFABAS
6 quater rue du 18 juin 1940
94700 MAISONS ALFORT
01.48.93.49.98
06.07.89.54.81
president@cfabas.fr

Nos ref : CFABAS/PDT/2008/29

Le 9 mai 2008

Le Président du C.F.A.B.A.S.

à

Madame Anne-Marie LE ROUEIL,

Présidente du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

Objet : Rencontres « Animal et Société »

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu porter à ma connaissance les propositions de la Société Centrale Canine en ce qui concerne « le contrôle des chiens susceptibles de présenter un caractère de dangerosité ».

Dans le même esprit, je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir transmettre à votre groupe de travail la position argumentée du C.F.A.B.A.S., club de race officiel, seule habilité à gérer les terriers de type bull, dont fait partie l'american staffordshire terrier, actuellement rattaché à la 2^{ème} catégorie des chiens dits « dangereux ».

Je suis tout d'abord particulièrement surpris que la SCC, simple Fédération, n'ait pas pris le soin de consulter les clubs de races directement impactés par ses propositions, et notamment le CFABAS, alors même que l'article 1 des statuts de la SCC prévoit de « donner aux clubs français qui s'occupent de chiens de races... plus de crédit pour la défense des intérêts de l'élevage ».

Je suis encore plus surpris que la SCC, mandatée pour promouvoir le chien de race, ne traite de la dangerosité potentielle du chien qu'au travers du prisme de la catégorisation mise en place par la loi de 1999 – alors même que ce principe de catégorisation raciale est rejeté par tous les scientifiques et spécialistes du chien !

Les mesures proposées par la SCC « vendent » les services qu'elle pense être en mesure d'apporter (dont il a été prouvé par ailleurs l'inefficacité face au problème GLOBAL du chien mordeur et agressif) mais ne font que conforter le principe de la catégorisation raciale en ne visant que 2 % des chiens en France ! Cet état de fait n'est à mes yeux et à ceux de tous mes propriétaires pas admissible.

Si l'on peut comprendre que chaque intervenant du monde du chien (SCC, éducateurs, comportementalistes, vétérinaires, etc.) cherche à se positionner dans la recherche des solutions à la problématique du chien mordeur et agressif et à se rendre incontournable, il n'en reste pas moins que l'enjeu premier est d'abord d'apporter une réponse PERENNE et EFFICACE au travers de solutions alternatives (qui ont fait leur preuve par ailleurs) plutôt que de vouloir absolument coller à la situation des dispositifs existants mais qui s'avèreront inadaptés.

Vous trouverez en conséquence en pièce jointe dossier complet identifiant les causes et les solutions alternatives à la problématique du chien mordeur ou agressif.

Fait à MAISON ALFORT

Le 9 mai 2008

Le Président, Emmanuel TASSE

